

Brochure n° 3279

Convention collective nationale

IDCC : 1801. – **SOCIÉTÉS D'ASSISTANCE**

ADHÉSION PAR LETTRE DU 10 AVRIL 2006
DE LA FS-CFDT À L'ACCORD DU 20 JUILLET 2005
RELATIF À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

NOR : ASET0650948M

IDCC : 1801

Pantin, le 10 avril 2006.

*Le syndicat CFDT des choix, des actes, fédération des services, au
président de la SNSA, 8-14, avenue des Frères-Lumière,
94366 Bry-sur-Marne Cedex.*

Monsieur le président,

Nous vous informons adhérer, à compter de ce jour, à l'accord du 20 juillet 2005 ayant pour objet « la réforme de la formation professionnelle » dans la branche des sociétés d'assistance.

Veillez agréer, monsieur le président, l'assurance de nos salutations distinguées.

Le secrétaire fédéral.